

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1430-2025

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 17 novembre 2025, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro 1430-2025 modifiant le Règlement numéro 1336-2024 sur le contrôle des animaux sur le territoire de la Ville afin d'autoriser les chiens en laisse dans les sentiers boisés du parc Jacques-Paré et du parc naturel du Mont ».
2. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
3. Que ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Granby, ce 21 novembre 2025.

La greffière adjointe,

M^e Sabrina Béland

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 21 novembre 2025, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 21 novembre 2025.

La greffière adjointe,

M^e Sabrina Béland